

**PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 10 FEVRIER 2023**

Convocation du 01 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 10 février à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 01 février 2023 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- SOULIE Fabienne- Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI -Éric SAZY-Florent TAFFARELLO.

Excusés : Guillaume POUJOL, Maurice BARDIER,

Secrétaire de séance : Fabienne SOULIE

Monsieur le Maire ouvre la séance la séance et appelle les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1. Point sur le budget 2023:

Le conseil demande que le don fait au collège de Revel soit supérieur à celui fait au collège de Caraman car nous avons plus d'enfants scolarisés à celui de Revel. Il indique également qu'en 2024 il n'y aura plus de subvention versée au collège de Caraman car nous n'aurons plus d'enfants scolarisés dans cet établissement.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal pour la préparation du budget aura lieu le vendredi 17 mars 2023.

Le conseil reconduit les subventions aux associations et répartit pour les collèges la subvention au prorata.

2. Point sur les dépenses d'électricité :

Monsieur le Maire nous propose de modifier la tarification de l'électricité de la commune : d'arrêter le compteur EJP (Effacement jour de pointe) et passer en tarif de base. Il a contacté EDF qui lui a indiqué qu'une telle modification entrainerai une baisse de tarif d'environ 600€. La délibération a été accordée à l'unanimité.

3. Point sur le devis chauffage pour le 4 rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de notre locataire du 4 rue de l'Eglise de modifier son mode de chauffage au bois du fait de sa forte consommation.

La configuration du logement ne nous permet pas de mettre un insert, le poêle est recommandé.

Monsieur le Maire a réalisé 2 devis : un chez l'entreprise Adopte un poêle pour un montant de 4200€ TTC et un chez l'entreprise Auville pour lequel nous attendons le devis.

Le conseil municipal valide à l'unanimité par délibération de prendre le devis le moins cher.

4. Eglise : Mise en conformité du coffret d'alimentation électrique et du cheminement pour accès aux cloches

Monsieur le Maire indique que l'entreprise BODET est venue contrôlée le coffret électrique et le cheminement des cloches. Ces deux points ne sont plus en conformité. Monsieur le Maire demande conseil au conseil municipal sur ce que nous pouvons faire par rapport au cheminement des cloches. Monsieur Julien BARZY conseille l'entreprise Métallerie du Sud-Ouest à Revel. M. Eric SAZY va également se renseigner.

5. Terres du Lauragais : délibération pour le portage des repas des personnes âgées :

Monsieur le Maire informe que la communauté des communes a arrêté le portage des repas des personnes âgées et qu'à aujourd'hui aucun administré du Cabanial ne bénéficie de ce service.

La communauté des communes propose par délibération que nous gardons la réservation, facturation des repas. Ce service est fait par une personne. Elle nous informera par délibération ultérieure du coût pour la commune du Cabanial. Le conseil valide à l'unanimité cette délibération.

6. Point sur le pool entretien de la commune :

M. Florent TAFFARELLO fait le point sur le fauchage (compétence qui était à la communauté des communes et qui revient désormais aux communes).

Monsieur le Maire nous informe que des discussions sont en cours entre les différentes communes sur la création d'un pot commun, Terres du Lauragais voulant 20% du pool routier de chaque commune mais rien n'est à ce jour validé.

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de la Taxe d'Aménagement. Il nous informe que 25 communes de Terres du Lauragais ne veulent à ce jour rien donner.

Monsieur le Maire nous informe également que la commune a demandé à pouvoir bénéficier du fond vert dans le cadre de notre projet de réfection du centre bourg.

7. Point sur les travaux d'éclairage public

M. Vincent DE CONTI nous informe que la commune de Flourens a remplacé 38 points lumineux ce qui a engendré une économie de plus de 3000€. Pour rappel notre commune va changer 51 lanternes. Il nous annonce que le coffret électrique situé au niveau des WC sera déplacé le 13 février 2023 et que le remplacement des points lumineux aura lieu en suivant.

8. Point sur les locations

M. le Maire fait un sur la situation de paiement des locations. Il signale également que nous n'avons pas trouvé de locataire pour logement situé au-dessus de la Mairie.

9. Point sur les écoles :

Madame Fabienne SOULIé informe le conseil municipal que le rectorat a acté la fermeture d'une classe de primaire à l'école des 5 Clochers. Elle informe avoir contacter les familles qui vont être scolarisés et demande de bien vouloir l'informer de tout mouvement de population.

Madame Fabienne SOULIé fait un point sur le budget de l'école.

Elle informe le conseil de la très forte hausse des frais de personnel (ménage compris) : 133 017€ en 2021 à 167 625€ en 2022. Elle rappelle que les modifications des horaires du personnel et la souscription du prestataire ménage ont été faites sous l'ancienne présidence et que la commune du Cabanial s'est opposée à de telles modifications.

Elle indique également que le SIVOM a versé 5516€ pour les sorties scolaires. Elle rappelle que lors du précédent mandant mandat ce budget était de 2500€.

Elle signale également qu'une dépense supplémentaire a été faite pour poser la fresque de l'école de 1500€ soit 3980€ de coût global. Ce projet ayant été fait par l'ancien président sans présentation de devis aux communes et sans leurs validations.

Elle fait savoir qu'un rappel de fond au titre de l'année 2022 est de 34 563€ pour les 5 communes soit 9 332€ pour le Cabanial.

Madame Fabienne SOULIé présente le concours fresque sur le thème « Ma Planète sport » où l'école a participé et a remporté plusieurs lots.

Elle annonce également les différentes manifestations qui auront lieu prochainement : la vente de sac avec les dessins des enfants qui est en cours, le Carnaboum le samedi 11 mars à la salle des fêtes de Nogaret (ouvert aux enfants de l'école et des 5 communes) et le loto qui aura lieu le dimanche 2 avril à la salle des fêtes de St Julia.

10. Questions diverses :

- **Service retraite du Conseil Départemental**

M. Le Maire nous informe d'un service retraite proposé par le Conseil départemental qui permet aux employés de pouvoir poser des questions au centre de gestion. Ce service est gratuit pour les communes de moins de 5 salariés.

Par délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette adhésion.

- **Point SIPOM**

Mme Nathalie Agar nous parle de l'installation du composteur dans le village et nous informe de ne pas mettre les déchets du bac jaune dans des poches poubelles. Elle nous rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 les biodéchets (épluchures, restes de repas...) ne seront plus admis dans la poubelle. Le SIPOM propose l'installation gratuite de composteur.

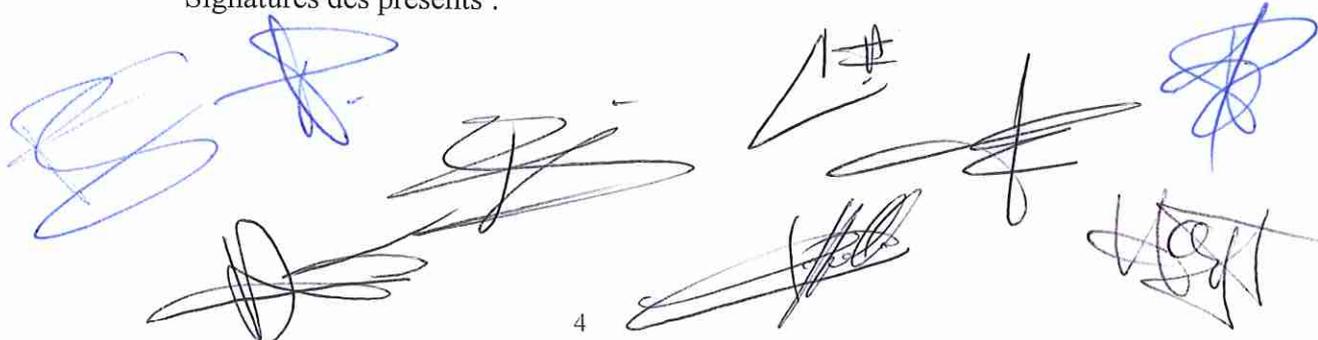
- **Lotissement le Lavoir**

M. Le Maire informe avoir sollicité 5 promoteurs, 1 souhaite acquérir les lots pour un montant de 60 000€ sans condition suspensive. Le promoteur prendra à sa charge le chemin qu'il restituera ultérieurement à la commune, les raccordements...

Par délibération le conseil municipal s'est prononcé favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 30

Signatures des présents :



4